



Étape 2 : webinaire MGAS d'accompagnement général Protection sociale Complémentaire (PSC) DGAC prévoyance

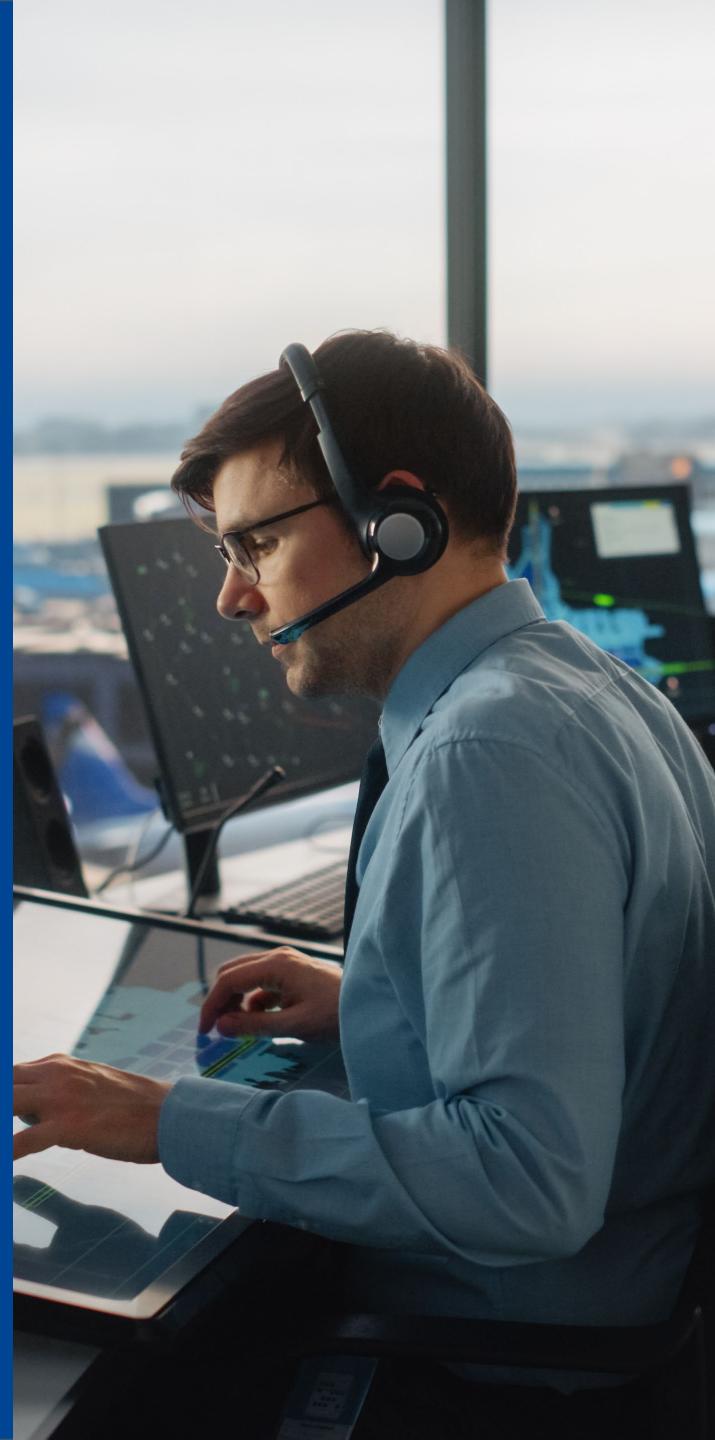


Support agents - 5 février 2026



DÉPLOIEMENT DU CONTRAT PSC DGAC PRÉVOYANCE FACULTATIF

1. [Contexte](#)
2. [Les avantages du contrat collectif PSC DGAC Prévoyance](#)
3. [A qui s'adresse le contrat collectif PSC DGAC Prévoyance](#)
4. [Les garanties du contrat collectif PSC DGAC Prévoyance](#)
5. [Couverture en cas d'incapacité de travail](#)
6. [Zoom sur des situations particulières](#)
7. [Présentation de la plateforme web d'information dédiée \(landing page\)](#)
8. [Questions particulières](#)
9. [Espace adhérent](#)



1- CONTEXTE

Étape 2 du déploiement



Novembre 2025
**3 WEBINAIRES
D'INFORMATION**

Pour retrouver le support
de présentation

[Cliquez ici](#)

Pour retrouver le replay
de la séance

[Cliquez ici](#)



**WEBINAIRES
D'ACCOMPAGNEMENT
GÉNÉRAL**

Rappels des grands
principes, garanties,
présentation détaillée
de la landing page,
présentation du
parcours de devis et
d'affiliation



Février – Mars 2026
PERMANENCES TERRAIN

Pour découvrir les sites
et les dates concernées



Adobe Acrobat
Document

2. LES AVANTAGES DE L'OFFRE COLLECTIF PSC DGAC PRÉVOYANCE

Dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire (PSC), la Direction Générale de l'Aviation Civile a choisi de confier à la MGAS la gestion de la complémentaire prévoyance collective facultative des agents actifs.

Le dispositif prendra effet le 1^{er} mai 2026.



Un contrat collectif prévoyance à adhésion facultative

Le contrat vous couvre en cas de congé longue maladie (CLM) ou de congé pour grave maladie (CGM), ainsi qu'une protection en cas d'invalidité non professionnelle ou de décès.



Une couverture adaptée aux besoins de chacun

Vous pouvez souscrire des options en supplément pour renforcer votre protection selon vos besoins et votre situation.

Vous bénéficiez de services inclus dans l'offre de base.



Une participation employeur sur le socle

Vous bénéficiez de la participation employeur à hauteur de 7€ / mois dès l'adhésion au socle.

3. A QUI S'ADRESSE L'OFFRE COLLECTIVE PSC DGAC PRÉVOYANCE FACULTATIVE

Le contrat est destiné à **tous les Agents actifs rémunérés par Direction Générale de l'Aviation Civile**, à savoir :

- **Fonctionnaires,**
- **Agents contractuels de l'Etat,**
- **Ouvriers d'Etat et Ouvriers des Parcs et Ateliers,**
- **Élèves.**



Bon à savoir :

L'agent sans couverture prévoyance dispose d'un délai de 6 mois pour adhérer au dispositif sans être soumis à un questionnaire médical.

L'agent avec une couverture prévoyance au 1^{er} mai 2026 portant sur les mêmes garanties disposera quant à lui d'un délai de 12 mois. (soit jusqu'au 30 avril 2027 sans questionnaire médical)

« 6 mois à compter de la date d'effet du contrat, 6 mois à compter de la date d'embauche, 6 mois à compter de l'échéance de son ancien contrat individuel sans pouvoir dépasser 12 mois de délai à compter de la mise en œuvre du dispositif ». *Décret du 21 juillet 2025.*

En cas d'arrêt de travail, vous pouvez adhérer à l'offre collective PSC DGAC Prévoyance.

Un questionnaire médical devra être complété et il sera analysé par la cellule médicale de la MGAS. Le service prévoyance vous recontactera si l'analyse aboutit à une exclusion de pathologie.

4. LES GARANTIES DU CONTRAT COLLECTIF PSC DGAC PRÉVOYANCE

		Garanties statutaires		Garanties Interministérielles Complémentaires (GIC) et Garanties Additionnelles (Options)			
		TIB + NBI	Primes	GIC	GIC + Option 1	GIC + Option 2	GIC + Option 3
Capital décès		100%	100%	100 %	100 %	100 %	100 %
PTIA		-	-	-	-	100 %	150 %
Frais d'obsèques		-	-	-	-	50 % PMSS*	100 % PMSS*
Rente éducation	De 0 à 18 ans	5 % PMSS		-	-	-	-
	De 19 à 27 ans	15 % PMSS		-	-	-	-
Congé Maladie Ordinaire (CMO)	Jusqu'au 90 ^{ème} jour	90%	90%	-	-	-	-
	A compter du 91 ^{ème} jour	50%	50%	-	70 %	80 %	85 %
Congé Longue Maladie (CLM) Congé Grave Maladie (CGM)	Période de plein traitement	100%	33%	100 %	100 %	100 %	100 %
	Au-delà de la période de plein-traitement	60%	60%	80 %	80 %	80 %	85 %
Congé Longue Durée (CLD)	Période de plein traitement	100%	0%	-	100 %	100 %	100 %
	Au-delà de la période de plein-traitement	50%	0%	-	70 %	80 %	85 %
Rente complémentaire à la pension de retraite pour invalidité et à la mise en disponibilité pour raison de santé en raison d'une invalidité d'origine non professionnelle		50 % à 75%	0%	80 %**	80 %	80 %	85 %
Prestation complémentaire d'invalidité Titulaires ***	Catégorie 1	40%	40%	50 %	50 %	50 %	50 %
	Catégorie 2 & 3	70%	70%	80 %	80 %	80 %	85 %
Prestation complémentaire d'invalidité Contractuels	Catégorie 1	30%	30%	50 %	50 %	50 %	50 %
	Catégorie 2 & 3	50%	50%	80 %	80 %	80 %	85 %

* Plafond mensuel de la sécurité (PMSS) actualisation au 1er janvier de chaque année. (PMSS 2026 : 4 005 €).

** Sous déduction de la pension de retraite pour invalidité.

*** Sous réserve de la nouvelle définition de la pension d'invalidité des titulaires.

A noter : les prestations versées dans le cadre d'une incapacité de travail sont plafonnées au salaire net perçu avant l'arrêt de travail.

5. COUVERTURE EN CAS D'INCAPACITÉ DE TRAVAIL

Articulation des garanties et du niveau de couverture selon la durée de l'arrêt de travail

Durée de l'arrêt de travail	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
Congé de Maladie Ordinaire (CMO)	90% du TIB / NBI / primes	70%, 80% ou 85% TIB / NBI / primes* Demi-traitement (50% TIB / NBI / primes*)		
Congé de Longue Maladie (CLM) Congé de Grave Maladie (CGM)	67% de primes Plein traitement (100% TIB / NBI + 33% primes*)		85% du traitement et des primes 80% TIB / NBI / primes*	Demi-traitement (60% TIB / NBI / primes*)
Congé de Longue Durée (CLD)	100% des Primes	Plein traitement (100% du traitement **)		70%, 80% ou 85% du traitement et des primes Demi-traitement (50% du traitement **)

→Légende :

- statutaire
- socle interministériel
- option
- pas de couverture

* Primes et indemnités maintenues pendant le congé ** En principe l'employeur ne maintient pas les primes

6. ZOOM SUR DES SITUATIONS PARTICULIÈRES

Je pars à la retraite

Le contrat PSC DGAC Prévoyance ne prévoit pas de garanties couvrant un agent partant en retraite, le contrat doit donc être résilié. L'agent doit en informer la MGAS.



BON A SAVOIR

→ **FAQ :** 1er niveau de réponse sur la plateforme Prévoyance <https://mgas.fr/collectif-prevoyance-dgac/mes-documents/faq>

→ HOTLINE : 0 805 950 656

Quelle que soit la situation de l'agent, un conseiller MGAS est à disposition pour répondre aux questions.

Je suis en arrêt de travail, pendant la période d'affiliation

Si l'agent est en arrêt de travail pendant la période d'adhésion (jusqu'au 30 juin 2026), il peut adhérer au contrat collectif PSC DGAC Prévoyance facultatif, Il devra compléter un questionnaire médical. Il n'y aura pas de tarification différenciée mais une éventuelle exclusion de la pathologie.

Par ailleurs, il n'y aura pas d'indemnisation au titre de l'arrêt de travail survenu avant l'adhésion.

Je suis déjà couvert ...

Vous bénéficiez du contrat DGAC Référence MGAS, vous pouvez :

→ **Adhérer en toute simplicité à la nouvelle offre PSC DGAC Prévoyance facultative :** Lors du parcours d'affiliation vous pourrez demander la résiliation de votre ancienne garantie DGAC Référence.

Vous êtes couvert par un autre organisme :

→ **Vous devez demander la résiliation de votre couverture par courrier. Un modèle est disponible dans la rubrique FAQ – Guide de la landing page prévoyance mis à la disposition par la MGAS.**

Vous disposez d'un délai maximal pour adhérer sans formalité médicale.

7. ZOOM SUR DES SITUATIONS PARTICULIÈRES

Dois-je compléter un questionnaire médical ?

Si je ne suis pas en arrêt de travail, il n'y a pas de questionnaire médical jusqu'au 31/12/2026(ou pendant les 6ers mois du contrat de travail pour les nouveaux embauchés).

Si je suis en arrêt, je dois compléter un questionnaire médical pour adhérer à la Prévoyance :

- Je complète ma demande d'affiliation.
- Un questionnaire médical me sera adressé, Je le complète et le retourne dans mon Espace adhérent ou par courrier sous pli confidentiel, à l'attention de la cellule médicale
- Dans l'attente du retour de la cellule médicale, mon adhésion est effective sur les risques accidentels uniquement. A la notification de la cellule médicale, je peux :
 - Être adhérent sans condition
 - Être adhérent avec exclusion de pathologie(s)En cas de désaccord, je pourrai renoncer à mon affiliation.

Je souhaite désigner ou modifier mes bénéficiaires

Si l'agent est en arrêt de travail pendant la période d'adhésion (jusqu'au 30 juin 2026), il peut adhérer au contrat collectif PSC DGAC Prévoyance facultatif.

Il devra compléter un questionnaire médical. Il n'y aura pas de tarification différenciée mais une éventuelle exclusion de la pathologie.

Par ailleurs, il n'y aura pas d'indemnisation au titre de l'arrêt de travail survenu avant l'adhésion.



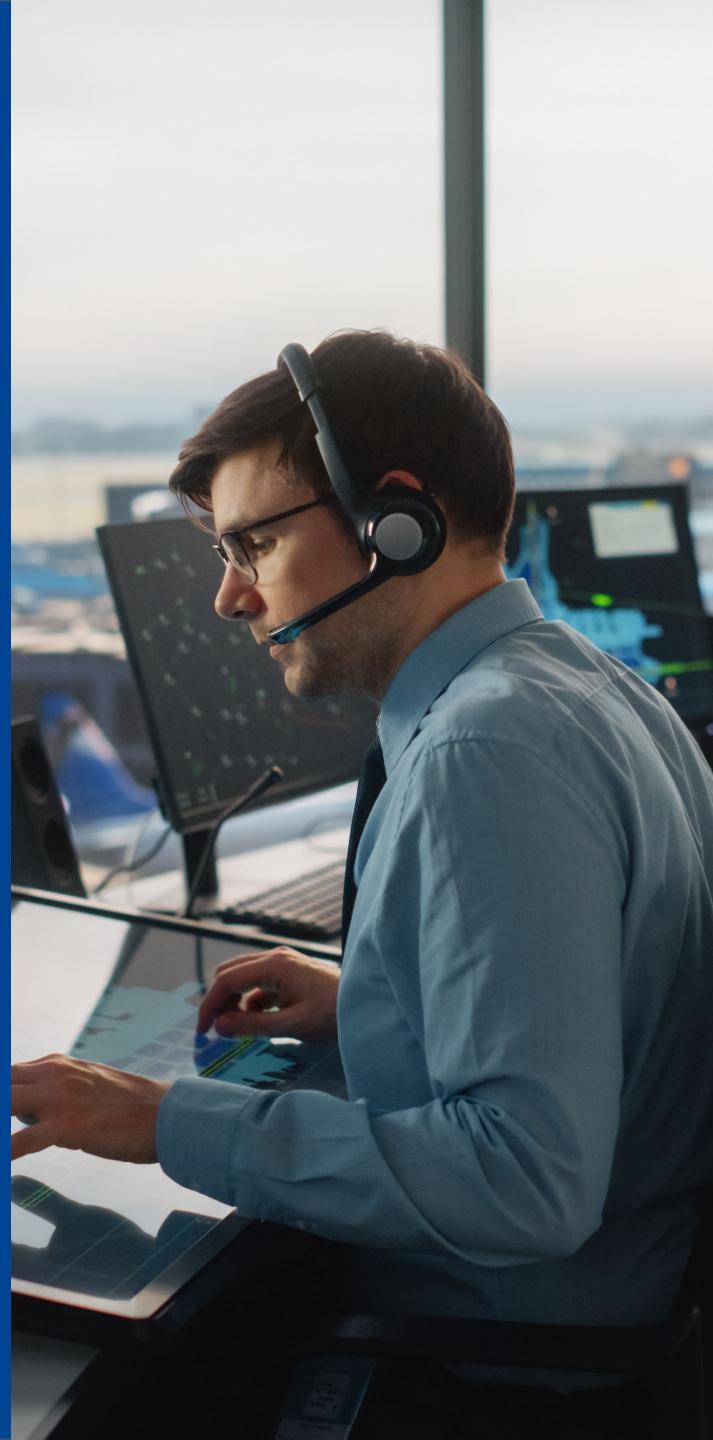
BON A SAVOIR

→ **FAQ** : 1er niveau de réponse sur la plateforme Prévoyance <https://mgas.fr/collectif-prevoyance-dgac/mes-documents/faq>

→ **HOTLINE : 0 805 950 656**
Quelle que soit la situation de l'agent, un conseiller MGAS est à disposition pour répondre aux questions.



PRÉSENTATION DE LA PLATEFORME WEB D'INFORMATION DÉDIÉE (LANDING PAGE)



7. LA PLATEFORME WEB D'INFORMATION DÉDIÉE PRÉSENTATION



MINISTÈRE DES TRANSPORTS
Liberté Egalité Fraternité

dgac

PSC
Protection sociale complémentaire

mgas
MUTUELLE | SANTÉ PRÉVOYANCE SERVICES

La DGAC a choisi de confier à la MGAS la gestion du volet prévoyance de sa PSC

UNE OFFRE COMPORTE UN SOCLE (GARANTIES INTERMINISTÉRIELLES) ET DES OPTIONS (GARANTIES COMPLÉMENTAIRES) :

- Le **socle**, conforme à l'accord interministériel, assure les risques les plus lourds, à savoir le congé longue durée (CLD), le congé longue maladie (CLM), le congé pour grave maladie (CGM), l'invalidité non professionnelle, le décès.
- Trois options complémentaires permettent de renforcer progressivement votre niveau de protection, selon vos besoins.

UNE AFFILIATION FACULTATIVE
L'affiliation à la PSC DGAC Prévoyance est **facultative**.
Elle est ouverte aux agents actifs : fonctionnaires, agents contractuels de l'Etat, ouvriers d'Etat et ouvriers des Parcs et Ateliers, élèves.
Vous bénéficierez d'une **participation employeur de 7 € par mois** dès votre affiliation au socle.

A COMPTER DE QUAND POUVEZ-VOUS ÊTRE COUVERT ?
Vous pourrez réaliser une étude tarifaire à compter du 1er janvier 2026, et la date d'effet de votre contrat sera :

- Soit le 1er mai 2026 ;
- Soit le 1er jour du mois suivant la réception de votre dossier d'affiliation.

Vos garanties sont acquises dès le 1er jour d'affiliation sans délai de carence et sans formalité en application du décret n° 2025-682 du 21 juillet 2025* pour les agents en position normale d'activité.

*Décret du 21 juillet 2025 : tout agent dispose d'un délai de 6 mois pour adhérer au dispositif sans formalité, 6 mois à compter de la date d'effet du contrat, 6 mois à compter de la date d'embauche, 6 mois à compter de l'échéance de son ancien contrat individuel sans pouvoir dépasser 12 mois de délai à compter de la mise en œuvre du dispositif.

Consultez la plaquette du contrat prévoyance collectif PSC DGAC

VOS CONTACTS DÉDIÉS POUR L'OFFRE PSC DGAC PRÉVOYANCE À LA MGAS

contactprevoyance.dgac@mgas.fr

0 805 950 656
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Posez vos questions à notre assistant virtuel
en bas à droite de la page

Centre de gestion
TSA 30129
37206 Tours Cedex

POUR TOUS LES AGENTS DÉJÀ ADHÉRENTS
En cas de question, contactez le service relation adhérents au 01 44 10 55 55, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (appel non surtaxé).

Le détail de l'offre PSC
DGAC Prévoyance facultatif

7. LA PLATEFORME WEB D'INFORMATION DÉDIÉE GARANTIES

PLAY DEMO

The screenshot shows the MGAS website's navigation bar with five main sections: PRÉSENTATION, MES GARANTIES, ÉTUDES TARIFAIRES, FAQ - GUIDES, and PRENEZ RENDEZ-VOUS. The MES GARANTIES section is active. Below the navigation, there is a 'Simulateur de Prestations Offre PSC DGAC Prévoyance facultative' tool. This tool has a 'Je sais' section with dropdowns for 'Je sais si... mon traitement indiciaire brut mensuel (NBI Comprise)' and 'Je sais si... mes primes mensuelles liées à mon poste occupé'. It also has a 'Ma rémunération brute totale' section with a minus sign. To the right of this is a 'Choisir' section. A red bracket on the right side of the page groups this tool and the 'Tableau de Garanties 2026' table. Below the tool is a 'Simulations des prestations brutes en fonction des différents niveaux de l'offre PSC DGAC Prévoyance Facultative' table. The table compares 'Sans Prévoyance' with 'Offre PSC DGAC Prévoyance facultative' across various categories like Statutaire, Garanties interministérielles Complémentaires, SOCLE, SOCLE + Option 1, SOCLE + Option 2, and SOCLE + Option 3. The table includes columns for Taux garantie, Prestations, and various percentage values. A red bracket on the right side of the page groups this table and the text 'Le tableau de garanties 2026 PSC DGAC Prévoyance'. At the bottom left, there is a 'TABLEAU DE GARANTIES 2026 PSC DGAC PRÉVOYANCE' section with a 'JE CONSULTE LES GARANTIES' button. A red arrow points from this section to the 'Tableau de garanties 2026' table.

Un **simulateur de prestation** pour vous aidez à choisir le niveau de protection qui vous correspond

Le **tableau de garanties** 2026 PSC DGAC Prévoyance

7. LA PLATEFORME WEB D'INFORMATION DÉDIÉE ÉTUDES TARIFAIRES

PLAY DEMO



SIMULATEUR DE COTISATIONS

JE RÉALISE MON DEVIS



Cher agent,

Vous êtes invité à consulter les garanties prévoyance et à disposer d'une offre tarifaire personnalisée en cliquant sur le bouton « Consulter mon tarif et mes garanties ».

ⓘ Le parcours de devis permettra de vous affilier en quelques clics à partir de février 2026

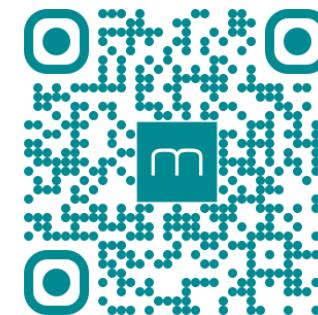
A cet effet vous aurez besoin des documents suivants :

- Bulletin de salaire
- RIB
- Carte Nationale d'Identité ou Passeport (en cours de validité)

Consulter la plaquette produit

Consulter mon tarif et mes garanties →

Pour obtenir un **devis** et transformer son devis en **contrat**



7. LA PLATEFORME WEB D'INFORMATION DÉDIÉE

FAQ – GUIDES

PLAY DEMO



- Modèle de courrier de résiliation
- Notice d'information
- IPID
- Statuts MGAS
- Règlement intérieur institutionnel



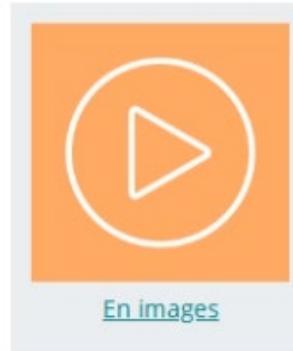
- Plaquette contrat prévoyance collectif PSC DGAC



- Foire aux questions
- Un chatbot disponible sur toutes les pages



- Replay webinaires
- Présentation de l'Espace Adhérent



- Présentation MGAS
- Connaître le parrainage
- Service ACCEO
- Aide à la Résiliation de mon contrat prévoyance

7. LA PLATEFORME WEB D'INFORMATION DÉDIÉE PRENEZ RENDEZ-VOUS

PLAY DEMO

PRÉSENTATION MES GARANTIES ÉTUDES TARIFAIRES FAQ - GUIDES PRENEZ RENDEZ-VOUS

Par téléphone*
au **0 805 950 656**
(numéro gratuit)

* Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Par courrier
au Centre de gestion
TSA 30129
37206 Tours Cedex

Par mail
à l'adresse
contactprevoyance.dgac@mgas.fr

7. LA PLATEFORME WEB D'INFORMATION DÉDIÉE PRENEZ RENDEZ-VOUS

PLAY DEMO



Relais en local

- **Hotline Prévoyance RH**
DGAC : 0 805 950 656
- Un accompagnement constant en local par les **Responsables Régionaux**

Nicolas ESNAUT
06 73 37 78 60

Géraldine PERRE
06 86 30 71 27

Fabrice MARIE
06 81 65 74 56

Sophie YSNEL
07 89 06 68 07

Ahmed EL BOUZIANI
06 40 71 89 18

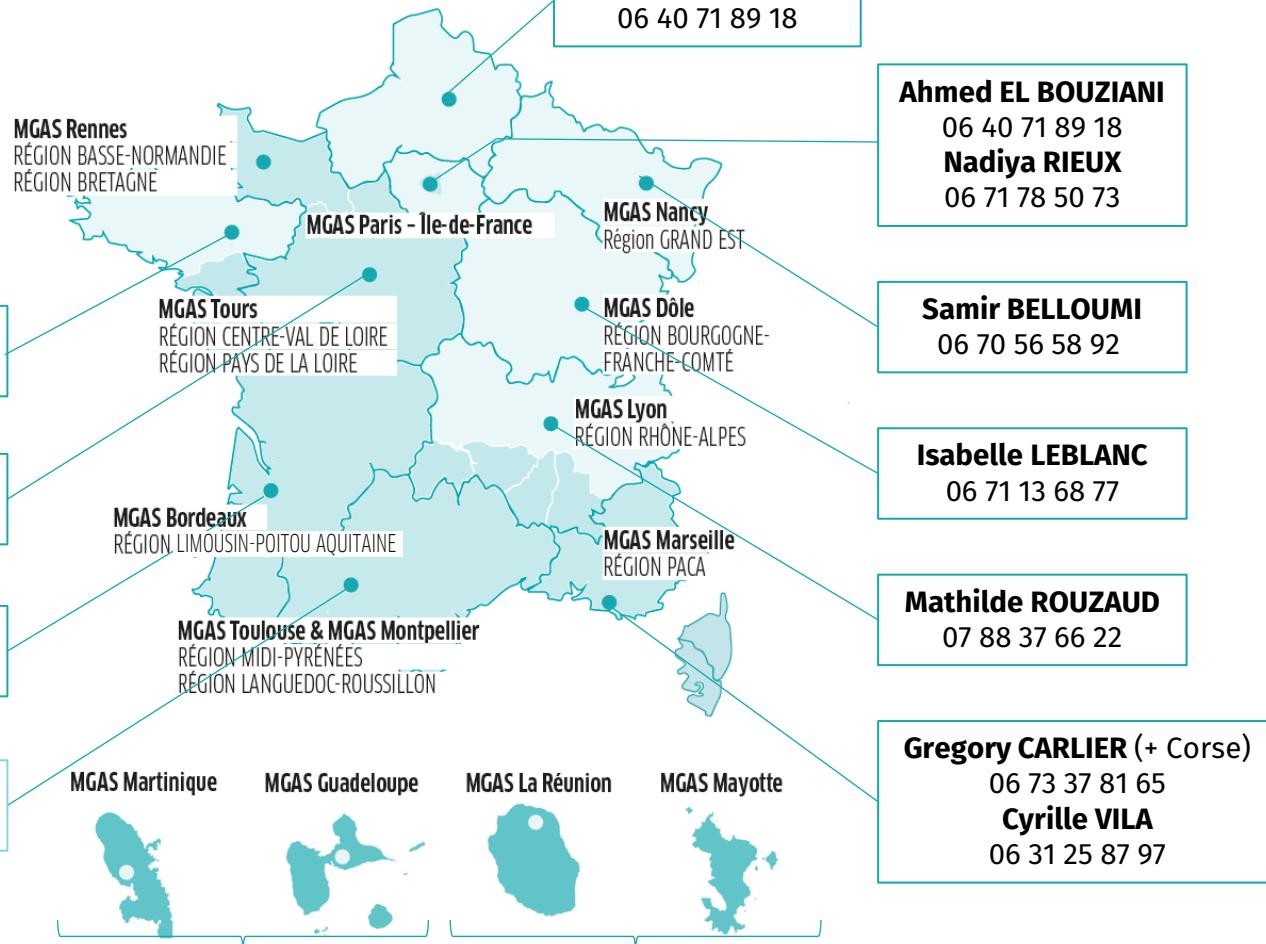
Ahmed EL BOUZIANI
06 40 71 89 18
Nadiya RIEUX
06 71 78 50 73

Samir BELLOUMI
06 70 56 58 92

Isabelle LEBLANC
06 71 13 68 77

Mathilde ROUZAUD
07 88 37 66 22

Gregory CARLIER (+ Corse)
06 73 37 81 65
Cyrille VILA
06 31 25 87 97



8. QUESTIONS PARTICULIÈRES



Je suis adhérent au contrat référencé DGAC MGAS sur le risque prévoyance, dois-je faire des démarches particulières pour résilier mon contrat référencé Prévoyance et m'affilier sur le contrat PSC DGAC Prévoyance ?

Oui,

la MGAS a intégré **dans votre parcours d'affiliation au nouveau contrat PSC DGAC Prévoyance** une case à cocher avec une mention valant demande expresse de résiliation du précédent contrat référencé prévoyance.

Je dois cocher la case de demande expresse de résiliation du précédent contrat référencé.

Mention de résiliation intégrée au parcours d'affiliation PSC DGAC Prévoyance :

En cochant cette case, je demande expressément la résiliation de mon contrat de prévoyance facultatif référencé MGAS – DGAC en vigueur, à compter de la date d'effet du nouveau contrat issu du présent bulletin d'affiliation.

Je reconnais avoir été informé(e) que cette résiliation prend effet uniquement à la date de mise en place du nouveau contrat, afin d'assurer la continuité de ma couverture sans interruption.

8. QUESTIONS PARTICULIÈRES



***J'ai déjà un contrat
Prévoyance facultatif.
Je veux rejoindre la
MGAS, comment résilier
mon contrat actuel ?***

Je vérifie auprès de mon assureur actuel ou dans la notice d'information de mon contrat les **conditions** et **délais** de résiliation de mon contrat Prévoyance

Date d'échéance du contrat

- Soit au **31 décembre de l'année en cours**
- Soit à la **date anniversaire de mon adhésion**



Résiliation à effectuer par courrier recommandé

- Soit **avant le 31 octobre** de l'année en cours
- Soit **2 mois avant la date anniversaire** de l'adhésion

Délai de résiliation dépassé ?

La *loi Châtel* impose à mon assureur de m'informer clairement de la durée du préavis de résiliation, généralement 2 mois avant la date d'échéance du contrat.

Cette information doit m'être adressée au plus tard 15 jours avant la date limite d'envoi de la résiliation.

Si je reçois l'information trop tard ou si je ne la reçois pas du tout, je bénéficie d'un délai supplémentaire de 20 jours pour résilier à la date de renouvellement.

9. ESPACE ADHÉRENT PRÉVOYANCE MGAS

En adhérant au contrat Protection sociale Complémentaire (PSC) DGAC prévoyance vous accédez à de nombreux services en ligne pour simplifier votre quotidien à compter du 1^{er} mai 2026

- Suivre le traitement de vos sinistres,
- Télécharger et déposer vos documents,
- Poser des questions à votre interlocuteur dédié grâce à la messagerie sécurisée,
- Modifier votre situation administrative (adresse, téléphone, etc.)

<https://adherentsprevoyance.mgas.fr>



Questions - réponses

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+